

Québec, le 23 octobre 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux Affaires municipales  
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports du Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 18 octobre 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

## **Projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports du Québec**

Dossier : 6211-06-0b1

### **Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 3 septembre au 18 octobre 2002**

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a pris fin le 18 octobre 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 14 août 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 septembre au 18 octobre 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

## Le projet

### Justification et description

Le projet consiste à réaménager, sur une longueur totale de 5,34 km, les tronçons des routes 232 en direction de Lac-des-Aigles et 295 en direction de Sainte-Rita. Le secteur concerné est situé à 1,4 km au nord de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et touche les rangs III et IV du cadastre du canton de Robitaille dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata. Ce secteur à fortes pentes est reconnu comme étant à haut risque avec 17 accidents survenus pour la période de 1998 à 2000.

Le réaménagement de ces routes a pour objectifs d'augmenter la qualité de la desserte et la sécurité de l'ensemble des usagers tout en améliorant la visibilité et la fluidité de la circulation. De plus, il vise à faciliter les manœuvres des conducteurs de poids lourds représentant un fort pourcentage des usagers vu la présence d'usines de transformation du bois dans le secteur.

Les interventions prévues concerneraient une réfection complète de la route. La variante retenue propose cependant une utilisation optimale du tracé des routes actuelles à l'exception de l'intersection vers la municipalité de Lac-des-Aigles qui serait déplacée plus au nord. Dans les travaux prévus il y aurait, entre autres, corrections aux intersections des routes par l'aménagement de voies de virage à gauche ainsi que d'îlots déviateurs, adoucissement des courbes et des pentes, aménagement d'une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction de Cabano, ajouts d'accotements en gravier et aménagement d'un brise-vent permanent (plantations) à l'ouest de l'intersection vers Sainte-Rita (secteur de plus fortes pentes). La réalisation des travaux est estimée à 7 millions de dollars.

### Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec, les répercussions négatives entraînées par le projet seraient pour la plupart mineures. Les principaux impacts toucheraient les milieux agricole et sylvicole ainsi que le paysage. L'emprise de la route obligerait l'immobilisation de territoires agricoles et le déboisement de terres forestières. De plus, le rapprochement excessif de la nouvelle route de trois résidences nécessiterait leur expropriation. Les travaux de déboisement et de nivellement ainsi que l'abandon de l'ancienne route modifieraient le champ visuel des résidents.

Afin de réduire ces impacts, le promoteur entend verser des indemnités aux propriétaires pour compenser la perte de terres ou pour les préjudices causés à leur propriété. Dans d'autres cas, l'éloignement de la route obligerait le réaménagement des entrées et le réaménagement de la route 232 en cul-de-sac pour servir de chemin d'accès.

Afin d'améliorer le caractère naturel du paysage, des aménagements paysagers sont prévus pour assurer l'harmonisation du projet avec le milieu.

(Extrait du communiqué publié le 3 septembre 2002)

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent de données colligées au cours de la séance d'information et de conversations téléphoniques avec des citoyens de Saint-Michel-du-Squatec. Elles proviennent également d'inscriptions dans les registres des centres de consultation ainsi que d'une lettre expédiée au BAPE par un citoyen. Elles touchent les aspects énumérés ci-dessous.

### Le milieu bâti

- les compensations financières liées à l'acquisition et à l'expropriation ;
- la démarche d'acquisition ;
- la possibilité de déplacer une résidence touchée ;
- la possibilité de réaliser un autre tracé pour éviter qu'une résidence ne se trouve dans un cul-de-sac.

### Les puits

- la gestion des puits ;
- la pollution éventuelle de l'eau des puits par les sels de déglacage.

### Les coûts et l'échéancier

- la date du début des travaux ;
- les coûts du projet, y compris les compensations financières ;
- la possibilité de modifier le tracé sans retarder le projet.

### Le cheminement du projet

- le déroulement et la durée des audiences ;
- le nombre de demandes d'audiences nécessaires pour qu'il y ait des audiences ;

- les conditions d'acceptation d'un projet connu dans le milieu depuis 25 ans, s'il y a uniquement une personne qui s'y oppose ;
- la possibilité de réalisation du projet, s'il y a un changement de gouvernement ;
- la façon de demander une médiation ;
- la date limite pour la demande d'audience publique.

### Les suggestions des citoyens

- l'ajout d'une intersection à Lac-des-Aigles afin de permettre aux véhicules lourds d'avoir une erre d'aller ;
- la disposition de la neige sur les accotements plutôt que sur les terrains privés ;
- la possibilité de proposer des correctifs et des mesures d'atténuation ;
- le développement d'ententes entre la municipalité et le ministère des Transports ;
- l'organisation d'une séance d'information lorsque les plans définitifs seront prêts, avant la réalisation du projet ;
- la possibilité d'installer une ligne d'alimentation électrique qui traverserait une section à quatre voies ;
- l'abaissement de la route, en face d'une résidence, en vue d'éviter l'accumulation d'eau et de diminuer le niveau de bruit.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Hôtel de ville de Saint-Michel-du-Squatec	150, rue Saint-Joseph, Saint-Michel-du-Squatec
Bibliothèque municipale de Saint-Michel-du-Squatec	150, rue Saint-Joseph, Saint-Michel-du-Squatec

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
13 septembre 2002	Le Soleil	
13 septembre 2002	Le Devoir	
15 septembre 2002		Info-Dimanche, Rivière-du-Loup
15 septembre 2002		Le Saint-Laurent Portage, Rivière-du-Loup
22 septembre 2002		Le Saint-Laurent Portage, Rivière-du-Loup

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 septembre 2002	Quotidiens, médias électroniques et hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent	114	Site gouvernemental et site du BAPE

## La séance d'information

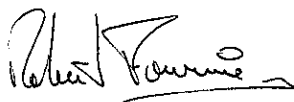
Date	Mardi 24 septembre 2002
BAPE : Animation	Robert Fournier, conseiller en communication.
Accueil et prise de notes	Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication.
Ministère de l'Environnement	Éric Thomassin, chargé de projet.
Promoteur	Victor Bérubé, chef de service, inventaire et plans, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Transports du Québec ; Gaétan Roy, agent de recherche et de planification socio-économique, service du soutien technique, ministère des Transports du Québec ; Yvon Villeneuve, chef du service du soutien technique, ministère des Transports du Québec.
Assistance	38 personnes
Durée	3 heures

## Les relations de presse

Un journaliste de l'hebdo *Le Saint-Laurent Portage* a assisté à la séance d'information du 24 septembre 2002.

## La revue de presse

Des articles sur le projet ont été publiés dans *Le Journal de Québec* ainsi que dans les hebdos de Rivière-du-Loup *Info-Dimanche* et *Le Saint-Laurent Portage*. Ces articles font état de la nature du projet et de ses répercussions. De plus, l'article du *Saint-Laurent Portage*, intitulé « Réfection de la 'Grande Côte' à Squatec », fait connaître la procédure de demande d'audience publique ainsi que l'échéancier des travaux après l'adoption éventuelle d'un décret autorisant la réalisation du projet.



Québec, le 19 octobre 2002

Robert Fournier, conseiller en communication, chargé de dossier

En collaboration avec Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication